

## COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

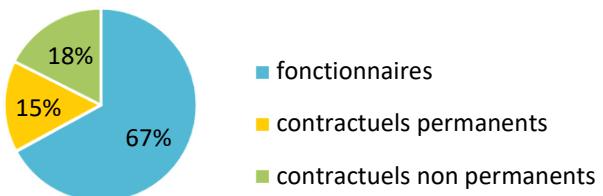


Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

**Effectifs**

→ **422 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **283** fonctionnaires
- > **65** contractuels permanents
- > **74** contractuels non permanents



→ **5 contractuels permanents en CDI**

→ **5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

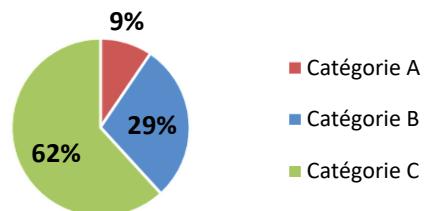
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 74 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et 31 intérimaires

**Caractéristiques des agents permanents**

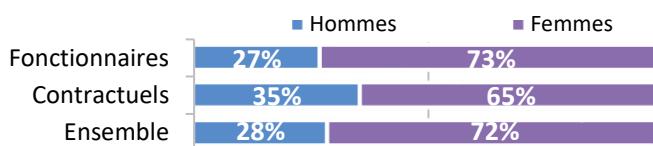
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	9%	22%
Technique	37%	54%	40%
Culturelle	6%	23%	9%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	19%	8%	17%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	10%	6%	9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

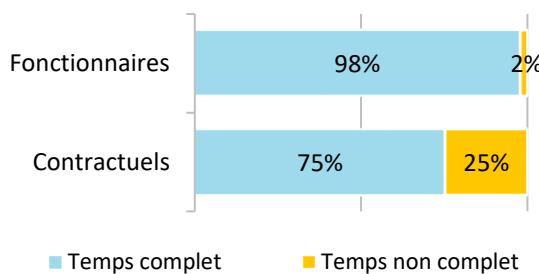


→ **Les principaux cadres d'emplois**

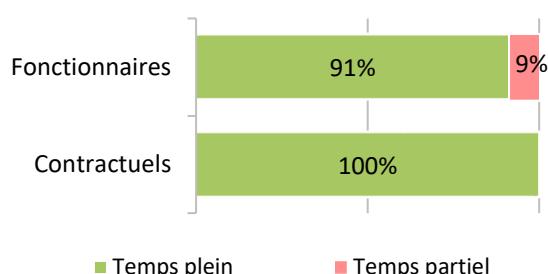
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints administratifs	11%
Auxiliaires de puériculture	9%
Adjoints d'animation	7%
Agents de maîtrise	7%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	6 fonctionnaires TNC	16 contractuels TNC
Culturelle	33%	80%
Médico-sociale	0%	40%
Technique	0%	6%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

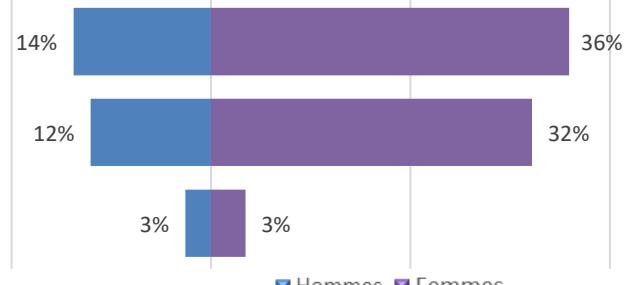
2% des hommes à temps partiel  
9% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,37
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	48,09
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,57

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 367,19 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 280,99 fonctionnaires
- > 54,21 contractuels permanents
- > 31,99 contractuels non permanents

668 286 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	30,95 ETPR
Catégorie B	88,55 ETPR
Catégorie C	215,70 ETPR

## — Positions particulières

- > 2 agents en congés parental
- > 24 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 6 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 31 arrivées d'agents permanents et 47 départs

9 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
364 agents	348 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	⬇	-3,7%
Contractuels	⬇	-7,1%
Ensemble	⬇	-4,4%

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 118 avancements d'échelon et 16 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	1	0
Sanction 2ème groupe	0	1
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	34%
Démission	17%
Mise en disponibilité	15%
Fin de contrats dont remplaçants	13%
Mutation	11%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	32%
Transfert de compétence	26%
Arrivées de contractuels	19%
Voie de mutation	16%
Voie de détachement	3%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Incroctions, violences, insultes, harcèlement moral	33%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 65,56 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	27 599 541 €	Charges de personnel*	18 093 672 €	Soit 65,56 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 868 848 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 630 454 €	
IFSE :	1 640 884 €	1 404 094 €
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	167 769 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 069 €	
SFT ( <i>titulaire uniquement</i> ) :	97 324 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	60 237 €	48 095 €	40 699 €	31 216 €	34 438 €	5
Technique	s		47 130 €	s	32 886 €	26 919 €
Culturelle	s		39 580 €	27 451 €	37 062 €	
Sportive			41 079 €			
Médico-sociale	46 025 €	39 211 €	33 082 €	s	30 245 €	
Police			s		43 769 €	
Incendie						
Animation			42 380 €		31 342 €	28 879 €
<b>Toutes filières</b>	<b>53 762 €</b>	<b>43 653 €</b>	<b>38 598 €</b>	<b>29 742 €</b>	<b>33 271 €</b>	<b>27 189 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,16 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,49%
Contractuels sur emplois permanents	20,06%
Ensemble	22,16%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 7344,39 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

⇒ Cette année, 18 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 233 €			15 655 €			7 305 €			s		
Catégorie B	5 797 €			8 282 €			5 967 €			1 739 €		
Catégorie C	3 698 €			4 373 €			2 338 €			3 137 €		

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

► En moyenne, 32,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>5,10%</b>	<b>1,88%</b>	<b>4,49%</b>	<b>0,64%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>9,01%</b>	<b>3,03%</b>	<b>7,90%</b>	<b>0,64%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>9,66%</b>	<b>3,98%</b>	<b>8,60%</b>	<b>0,64%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 38,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

► 36 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 8,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 35 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

► **ASSISTANT DE PRÉVENTION**

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

► **FORMATION**

131 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **9 478 €**

Coût par jour de formation : **72 €**

► **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **174 321 €**

► **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 24 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

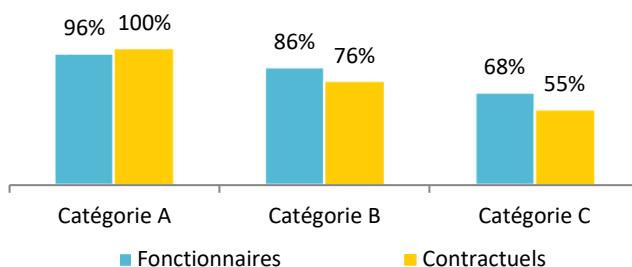
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 4 503 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : **2024**

## Formation

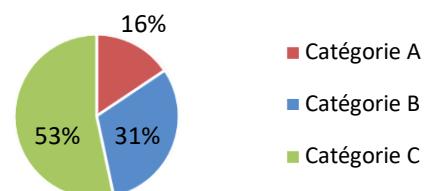
En 2024, 73,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



982 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



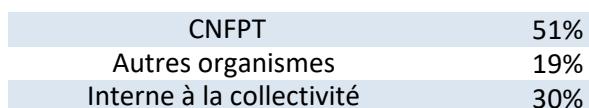
168 065 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,8 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>21 660 €</b>	<b>25 060 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>214 €</b>	<b>111 €</b>

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

59 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité  
5 réunions de la F3SCT

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.